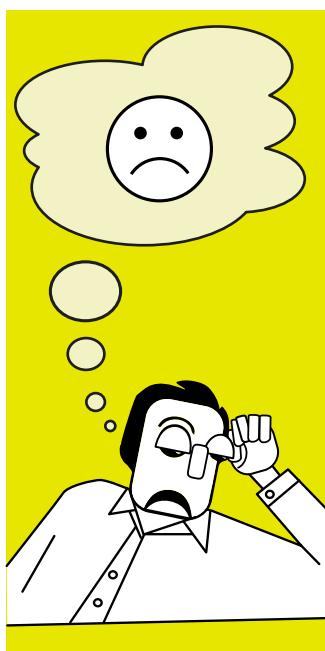


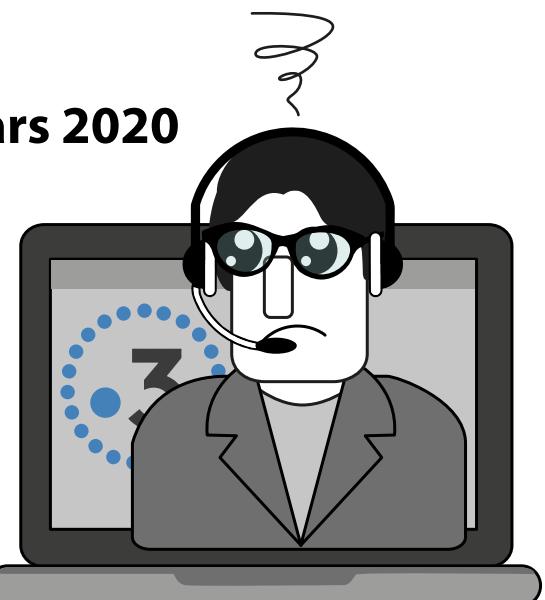
# Compte-rendu CSE

## Visioconférence du 27 mars 2020

### ■ EN HAUT LIEU.

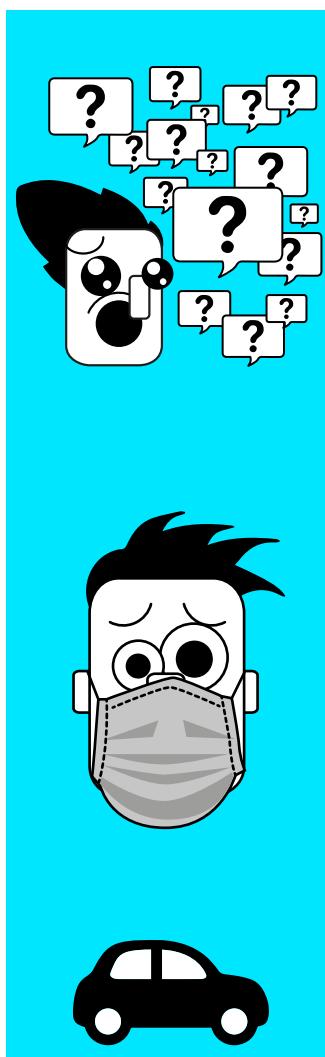


*Loin des yeux, loin du cœur...*



Le secrétaire du CSE de France 3 rapporte ce qu'il s'est dit en CSE central le 26 mars, où **Sud** ne siège pas. Les nouvelles ne sont pas bonnes : **Delphine Ernotte** reconnaît que l'entreprise n'était absolument pas préparée à ce genre de crise. Tout est à inventer et à créer dans l'urgence : le plan de continuité de l'activité (qu'est-ce qu'on fait ?), le télétravail, le montage à distance (comment on le fait ?)... Plus rien ne se tourne, ou presque (Les Maternelles en webcam). Le stock de jeux, de fictions, d'émissions sera tari pour la mi-avril. De nombreux événements sportifs étant annulés, il faut réinventer une grille de programmes, mais la direction de FTV avance à l'aveuglette. Seule éclaircie, la consommation d'écrans, en particulier sur le numérique, a explosé. Aux MIF, tout est à l'arrêt, tous les sites sont fermés. FTV externalise la production de certaines émissions (LUMNI) et ce sont les intermittents qui trinquent à travailler dans des conditions sanitaires déplorables. Les Outre-Mer sont démunis, ils manquent de tout pour travailler dans des conditions de sécurité élémentaires. Le CSE central s'est tenu sur une courte demi-journée. Il a été convoqué à nouveau le lundi 30 mars pour aborder les questions sociales.

### ■ À FRANCE 3.

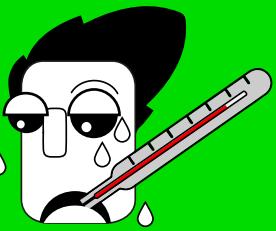


Ambiance tendue à l'ouverture du CSE du mois de mars. **Sud** et d'autres élus ont réclamé la tenue de l'instance, en visioconférence, confinement oblige. Les salarié·e·s ont des tonnes de questions, la direction doit y répondre. **Laurence Mayerfeld** commence par rappeler les objectifs et missions qualifiés d'essentiels pour les antennes régionales : informer, éduquer, divertir et diffuser les messages de santé au public. Elle dit aussi l'importance de mettre les salarié·e·s à l'abri, il reste moins de 400 salarié·e·s sur les sites du réseau (sur plus de 3100 personnes). Elle souligne la nécessité d'informer, mais pas au détriment de la santé des journalistes : aller en reportage c'est aller chercher une parole qu'on ne peut pas recueillir autrement : les interviews enregistrées à distance sont à privilégier. Les micro-trottoirs sont à proscrire. **Mais certains responsables éditoriaux continuent d'en demander. CQFDénoncer.**

► **Masques** : face à la pénurie de masques FFP2 (seuls capables de protéger celui qui le porte) et de masques tout court pour les soignants, le décret de loi du 23 mars a réquisitionné l'ensemble des masques FFP2 partout en France. Le **docteur Mageau** (médecin du travail au siège de FTV) dit l'importance de porter des masques chirurgicaux pour tous en régie et en reportage (y compris pour les personnes interviewées). **Laurence Mayerfeld** rappelle que c'est une obligation de porter des masques en régie. À ce jour, environ 5500 masques chirurgicaux sont stockés pour tout le réseau. Sur le terrain, avec ou sans masque, il faut alors assurer une distance de sécurité d'au moins 1,5 mètre entre individus. En régie, c'est la même chose sauf si des Plexiglas sont posés entre les salarié·e·s comme dans certaines antennes. Gels hydroalcooliques, cellophane pour micros, perches... **toutes les antennes, tous les sites ne sont pas logés à la même enseigne. Il manque ça et là des équipements de base.**

**Les élus réclament que toutes et tous soyons protégé·e·s de la même manière.** 

► **Voitures** : la direction précise que l'utilisation de deux véhicules pour une équipe de reportage est autorisée s'il y en a suffisamment. Dans les BIP, un des co-équipiers peut utiliser son véhicule personnel, ses frais kilométriques seront remboursés pour nécessité de service.



**Le docteur Mageau** distille quelques informations d'ordre sanitaire : « *on ne sait pas grand-chose sur le COVID 19, on est principalement contaminant lorsque l'on présente des symptômes, la durée de vie du virus varie en fonction des surfaces, de la quantité présente. Au bout de quelques heures le virus pourrait ne plus être contaminant, mais on ne peut pas l'affirmer, les recherches continuent.* »

Le constat est flagrant, les réformes successives des précédents gouvernements ont mis à mal notre système de santé, au risque de mettre en danger de mort la population. Les salarié-e-s sont sommés d'aller travailler, prenant des risques pour eux-mêmes, leurs collègues et leurs proches.

**Sud** interpelle la direction du réseau sur les mesures de mise en quatorzaine de salarié.e.s ayant côtoyé un cas « suspect » de Covid 19. Car ces mesures sont appliquées de manière aléatoire, comme à la locale de Perpignan où la direction régionale n'a pas voulu éloigner temporairement ces salarié-e.s.

**La règle est la suivante : lorsqu'un médecin déclare un salarié présumé porteur du coronavirus, la direction doit considérer avec lui les 24 heures précédant l'apparition des premiers symptômes afin de déterminer s'il a été en contact durant au moins 10 minutes avec d'autres collègues. Ces derniers devront être mis en quatorzaine.**



► **Chômage technique** : pour **Olivier Godard**, DRH, la question n'est pas de savoir s'il y a ou s'il va y avoir du chômage technique, la question est de savoir si les salarié-e-s vont être payés à 100%. Et la réponse est oui selon lui, « *il n'y aura pas de perte de revenu* ». Mais les élu-e-s rappellent que ce n'est pas la même chose de percevoir un « *salaire* » ou un « *revenu* » : au chômage technique le salarié perçoit une indemnisation chômage, soit 84% du salaire net. France Télévisions compte compléter cette somme pour que le salarié perçoivent 100% de son salaire net. Aux MIF, l'entreprise s'oriente très clairement vers du chômage technique, mais elle ne connaît pas encore les modalités de mise en place. Les élu-e-s déplorent qu'aucun interlocuteur de la filière ne soit intervenu pendant ce CSE.

► **Droit de retrait** : pour **Olivier Godard**, l'entreprise met tout en oeuvre pour faire travailler ses salarié-e-s en sécurité. Le DRH rappelle que FTV ne contestera pas les droits de retrait devant les tribunaux. **Il affirme cependant qu'aucun droit de retrait n'est légitime à FTV**, qu'il fait de la pédagogie pour expliquer aux salarié-e-s tout ce qui est fait pour assurer leur sécurité.

► **Absence autorisée** : **Olivier Godard** fait une tentative de définition. Le salarié en absence autorisée est chez lui, rémunéré, à la disposition de l'employeur. Il précise qu'un salarié ne peut pas être appelé et contraint d'arriver « *ventre à terre* » si jamais on l'appelle. **Là encore, des contre-exemples existent, mais la direction n'entend pas et remet en doute ce que nous rapportent les salarié-e-s à qui c'est arrivé**. Le DRH ajoute que les absences autorisées permettent d'organiser des roulements entre salarié-e-s. FTV s'inscrit dans une logique de durée du confinement. Elle dit vouloir nous ménager.

► **Tickets restaurant** : en télétravail et pour les salarié-e-s qui se rendent encore au travail, l'entreprise octroie des tickets restaurant.

► **RTT** : **Olivier Godard affirme que les salarié-e-s en disponibilité ne génèrent pas de RTT**. Cette affirmation est contestée par les élu-e-s qui se renseignent auprès de leurs conseils juridiques.

► **CDD / intermittents** : **Olivier Godard** assure que les engagements pris en mars et en avril seront tenus, y compris sur des contrats qui n'auraient pas encore été signés. Mais il précise aussi que les engagements verbaux seront étudiés dans chaque antenne au cas par cas. FTV ne veut pas utiliser le même dispositif mis en place à Radio France. FTV ne sait pas encore ce qu'elle va proposer aux CDD et intermittents.

**En fait, l'entreprise ne sait même pas si elle va leur proposer quelque chose.**

► **Congés** : les congés de Pâques posés ne sont pas annulables. Pour les prochains, ceux de l'été, la direction se laisse le temps de la réflexion. **Olivier Godard précise que pour imposer des congés aux salarié-e-s, il faut un accord avec les organisations syndicales représentatives**. Quant à imposer des RTT, « *pour l'instant nous ne sommes pas dans cette logique là* » nous explique-t-il.





► **La structure de base imaginée par la direction pour fabriquer les journaux grandes régions est la suivante :**

8 équipes de journalistes, 4 monteurs. Monteurs travaillant en boîte noire, en télé-montage, ou sur site selon les stations.

Pour l'antenne qui diffuse : 3 vidéos dont un cadre exploitant, 1 OPS régie mixeur.

Pour l'antenne contributrice : 1 vidéo exploitant, 1 technicien vidéo ou son.

Nous n'aurons pas le détail du télétravail pour la partie info web. D'après **Laurence Mayerfeld** ce n'est pas une problématique car beaucoup de salariés·e·s peuvent contribuer à l'offre numérique. Qui ? Comment ? Dans quel cadre ? Nous n'en saurons pas plus en CSE mais une nouvelle organisation sera proposée aux journalistes et aux PTA cette semaine. Et rassurons-nous sur le fond, un comité de lecture croisé est là pour valider les écrits si ceux-ci posaient question. **Une chose est sûre, la porte est ouverte à toutes les expérimentations, au détriment des métiers.**

**Laurence Mayerfeld** précise que l'offre d'information de France 3 pourrait être encore plus restreinte et dégradée, les décisions seront prises en fonction de l'avancement de la crise. Les journaux ne seront pas rallongés. S'il manque des sujets, il faudra puiser dans les fabrications des régions voisines. Les créneaux de 11 h 53 et 18 h 53 sont occultés et remplacés par les éditions de FTR et le journal des initiatives. En dernier ressort, si la situation l'exigeait, un journaliste pourrait de chez lui enregistrer le JT avec peu ou pas d'habillage image.

 Sur ce lien, le compte-rendu de la CSSCT qui s'est tenue lundi 23 mars et qui traite des questions de santé et de sécurité au travail.

**La direction accepte la proposition des élu·e·s du CSE de réunir l'instance tous les 15 jours sur une demi-journée, en alternance avec la tenue d'une CSSCT tous les 15 jours pour permettre notamment la remontée des problématiques de santé des salarié·e·s.**

**Prochaine CSSCT le vendredi 3 avril, prochain CSE le 10 avril.**

**Contactez vos représentants élus SUD Béatrice Mariani, Jean-Yves Olivier, Chloé Tempéreau**

**Si vous avez des questions, des doléances, contactez les élu·e·s et représentant·e·s SUD en région.**



**Retrouvez les comptes-rendus et liminaires SUD sur notre site :**

**<https://syndicatsudftv.fr/comite-social-economique/>**

*Créé à partir de 1998 dans les régions de France 3, Sud Médias Télévision est un syndicat à vocation nationale, autonome et indépendant, qui ne dépend d'aucune centrale. Il se fixe pour mission de défendre la dignité de chacun dans son travail et de lutter contre la déshumanisation de l'entreprise. Ses armes sont l'inventivité dans la lutte, l'expertise en droit du travail et l'intégrité d'individus qui ne visent pas à devenir des professionnels du syndicalisme mais à donner à chacun sa place dans la société. Sud Médias Télévision travaille en réseaux de solidarité avec l'union syndicale Solidaires et avec ses homologues Sud des médias et de la culture.*



**Syndicat Sud Médias Télévision . 07 51 69 60 26 . syndicatsud@francetv.fr**

**Rejoignez-nous sur notre site <https://syndicatsudftv.fr> et sur [twitter@syndicatsudftv](https://twitter@syndicatsudftv)**